VENTES A L'ENCAN.

VENTES A L'ENCAN

## Par J. L. ONORATO

## Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division A—No. 100,239—Succession de Wesley R. Butler.**

## 40.09 ACRES DANS LA PAROISSE DE SOTO, LNE.

### A L'ENCAN MARDI, 25 NOVEMBRE 1913

**A la Bourse des Propriétés Foncières**

Conformément et en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dossier No. 100,239, dans l'affaire intitulée succession de Wesley R. Butler, le dit ordre daté et signé du 22 octobre 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, de cette paroisse, j'offrirai en vente publique à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, le MARDI, 25 novembre 1913, la propriété foncière décrite à savoir:

Le quart sud-ouest du quart nord-ouest de la section treize (13) du territoire douze (12) nord de l'étendue treize (13) west, dans la Paroisse de De Soto, Louisiane, contenant 40.09 acres.

Conditions—Comptant. Acte de vente au frais de l'acquèreur, devant Charles Schneidau, notaire. L'acquèreur devant assumer les taxes de 1913 et déposer au moment de l'adjudication vingt pour cent (ne portant intérêt ni pénalité) du prix d'achat.

J. L. Onorato, Real Estate

Encanteur, 820 rue Commune.
JOHNSTON ARMSTRONG et WM. WINANS WALL, Avocats pour le pétitionnaire. oct25,26—nov2,9,16,23,25

## Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Mme Rosa Brown.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,115 — Division E — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dossier No. 105,115, dans l'affaire intitulée succession de Mme Rosa Brown, le dit ordre daté et signé le 19 septembre 1913 et soumis à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère, MARDI, le 2 décembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, les propriétés foncières décrites comme suit:

Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. 5 dans le carré No. 614, borné par les rues Perdido, White, Dupré et Gravier, sur un plan dressé par Castaing et Selles, architectes, le 20 mars 1866, et déposé au bureau de A. E. Bienvenue, ancien notaire en cette ville. Les dits terrains mesurent, en mesure américaine, vingt-huit pieds, neuf pouces et trois lignes de face sur la rue Perdido, par cent vingt pieds (120) de profondeur et est le terrain le plus près de la rue Dupré.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de la dite vente à être garantie par le billet de l'acquéreur à son propre ordre et endossé par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date d'émission, garanti par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non-alienando, et toutes les autres clauses de sécurité usuelles avec 10 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police transferée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer en sus et en plus de son enchère, toutes les taxes de ville pour l'année 1913; l'acquéreur devra aussi payer pour l'acte de vente devant U. Marinoni, Jr., notaire, et au moment de l'adjudication déposer 20 pour cent du prix d'achat (ne portant ni intérêt ni pénalité) chez

J. L. Onorato, Real Estate

Encanteur.
L. R. HOOVER, 820 rue Commune.
Avocat pour l'administrateur.
oct—31nov—2,9,16,23,30déc—2

## Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Bibliothèque de loi, meubles de bureau, livres de sténographie, etc.**

**Succession de Gilbert L. Dupré, Jr.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,901 — Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur, bureau 134 rue Carondelet.

MERCREDI, le 19 novembre 1913, à 10 h. 30 a. m., au bureau 304 Hennen Building, encoignure Carondelet et Commune, seront vendus à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile, Division E, daté du 3 novembre 1913, les articles ci-après décrits à savoir:

Un lot de meubles de bureau, bibliothèques, machine à écrire, pupitre, chaises, etc., également une bibliothèque contenant de nombreux livres de loi de grande valeur et en bonne condition.

L'inventaire se trouve au bureau des encanteurs. Des copies seront remises à ceux qui en désirent.

Conditions — Comptant.
nov8,9,16,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de receveur, sans limite ou réserve, au plus haut enchérisseur, théâtre cinématographique, rue Magazine au coin Marengo, devant être vendu comme affaire en cours.**

**R. E. Falls vs. Progressive Amusement Company.**

No. 105,384 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 11 novembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu a l'encan, en vertu d'un ordre daté du 25 octobre 1913 de l'Hon. Porter Parker, juge de la cour précitée, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Bâtisse, machine cinématographique, environ 600 chaises, rideaux, portières, écran, poêle, piano, etc., le tout suivant inventaire enregistré et situé sur la propriété, rue Magazine, coin Marengo, sujets au bail du terrain à $25 par mois, expirant le 15 mai 1914, avec privilège de renouvellement pour deux ans.

Conditions — Comptant.
R. E. BREASEALE, GEO. F. BARTLEY,
Avocats. oct30—nov2,8,11

**Succession de Mme Veuve Josephine Antoinette Stephany.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 36,936 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Fortune Mayer, exécuteur testamentaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
BENJAMIN ORY, Avocat.
nov7,12,16

## Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Biens Fonciers du Troisième District, No 2022 rue Bourbon près Urquhart

**Succession de Mme Marie Darcantel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 102,506 — Division C — PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur, le JEUDI, le 20 novembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 16 octobre 1913, dossier No. 102,506, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'encan la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 508, borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), St. Anthony, Villeré (autrefois Girod) et Urquhart, mesurant 15' 11" 6"' de face à la rue Bourbon sur 127' 10" en profondeur et étant la moitié la plus proche de la rue Urquhart, d'un certain lot de terre, désigné par le No. 6 sur un plan du dit ilet établi par J. N. De Pouilly, daté du 10 novembre 1846 et déposé en l'office de A. E. Bienvenue, ancien notaire, et acquis par la dite dame Marie Darcantel de François J. B. Darcantel, suivant acte passé devant Edgar Grima, notaire, le 16 octobre 1902, enregistré dans le livre des transferts 187, folio 707. Les améliorations consistent en la moitié du cottage double No. 2022-2024 la dite moitié portant le numéro municipal 2022 rue Bourbon, et contenant quatre chambres.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer les taxes d'Etat de 1913 le cout des transfers, hypothèques et certificats de taxes et pour les frais de l'acte de vente devant Edgar Grima, notaire. Dix pour cent comptant requis au moment de l'adjudication.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
oct—19,26nov—2,9,16,20

## Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Huit lots et améliorations, avenue St. Maurice, entre N. Remparts et l'avenue St. Claude, ilet de la rue Tricou; rue pavée.**

**Succession d'Ernestine Jourdan, veuve d'Emile Relif**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,215. — Division D — En vertu d'un ordre rendu et signé le 17 octobre 1913, en cour ouverte, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, de la dite cour, je vendrai à l'encan, le JEUDI 20 novembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante décrite à savoir:

Huit certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 312, borné par les avenues St. Claude et St. Maurice, les rues N. Remparts et Tricou, désignés comme lot A, B, C, D, E, F, G et H, sur un croquis de voyer et de subdivision dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 24 avril 1913, joint à l'inventaire pour référence suivant le dit croquis et subdivision, les dits lots de terre mesurent comme suit:

Lot A forme le coin de l'avenue St. Maurice et N. Remparts et mesure vingt neuf pieds de face à l'avenue St. Maurice, sur une profondeur et face de cent dix pieds à la rue N. Remparts, entre lignes égales et parallèles.

Le lot B adjoint le lot A et mesure trente pieds de face à l'avenue St. Maurice, sur cent dix pieds en profondeur entre lignes egales et parallèles.

Lot C adjoint lot B et mesure trente deux pieds, dix pouces, de face à l'avenue St. Maurice, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les lots D, E, F, G et H s'adjoignent l'un l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue St. Maurice sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le dit lot D adjoint le lot C décrit ci-dessus et lot H est à une distance de cent cinquante pieds des avenues St. Maurice et St. Claude.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a un ou en un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé en paiements égaux, représentés par des billets de l'acquéreur, portant sept pour cent par an d'intérêt depuis la date de l'acte de vente jusqu'au paiement et garantis hypothèque et privilège de lien du vendeur. L'acquéreur devant assurer les améliorations s'il y en a jusqu'à concurrence de la partie à crédit et transferer la police au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non-alienendo, et de vente sans évaluation, et dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès afin d'assurer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles des actes de ventes. L'acquéreur devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1913 et déposer chez l'encanteur en compte sur le prix de la vente dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, et n'aura droit au loyer s'il y en a que depuis la date de l'acte de vente notarié, acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

CHARLES ROTH, Encanteur.
No. 604 Commercial Place.
GABRIEL FERNANDEZ, Avocat.
oct—21,26nov—2,9,16,20


## The N. O. Bee Publishing Co., Ltd.

323 Chartres Street NEW ORLEANS

SPÉCIALITÉ DE

## TRAVAUX EN FRANÇAIS

TRADUCTIONS EN

**Français, Anglais, Espagnol, Italien, Allemand et Hollandais**


VENTES A L'ENCAN.

## Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Parker-Blake Co., Ltd., vs. Capdau-May Drug Co.—No. 102,414 Cour Civile de District, Division A.**

Comptes courants non collectés dus à Capdau-May Drug Co.

Liste des comptes enrégistrés à notre bureau, seront vendus aux enchères publiques le jeudi, 18 novembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de cour, daté du 4 novembre 1913, de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intituiée et numérotée.

Conditions—Comptant.
W. L. HUGHES, Avocat.
LEONARD L. STERN, Encanteur,
Bureau No. 322 rue Baronne.
nov6,9,18

ANNONCE JUDICIARE.

**Succession de Louis Kaufman — No. 103,093 — Cour Civile de District, Division A.**

**Mobilier et effets, mobiliers au No. 1135 rue Philip. Un lot de meubles de bureau et comptes courants, au bureau No. 204 dans la Bâtisse Godchaux. Grue et accessoires, rue Magasins, près de la rue Julia.**

Sera vendu à l'enchère publique, VENDREDI, le 14 novembre 1913, à 11 heures a. m., par Léonard L. Stern, encanteur, sur les lieux, au No. 1135 rue Philip, en vertu d'un jugement rendu et signé le 23 octobre 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

Un lot de meubles et effets mobiliers suivant l'inventaire enregistré.

CONDITIONS — Comptant.

Ainsi qu'à midi, sur les lieux, rue Magasins, près de la rue Julia, grue et accessoires, et à midi et demie sur les lieux au bureau No. 204 Bâtisse Godchaux, un lot de meubles de bureau et comptes courants suivant l'inventaire.

CONDITIONS — Comptant.
nov—2,9,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Beulah Hyman Goldstein.**

**No. 105,131 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.**

**Magasin et maison d'habitation de valeur, No. 615-19 rue Ursuline, entre les rues Chartres et Royale, à l'encan, JEUDI, 13 novembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.**

PAR LEONARD STERN, Encanteur — En vertu d'ordres signés le 4 septembre et 10 octobre 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par la letter B sur un croquis joint à une acte de vente duement exécuté devant Octave de Armas, ancien notaire, le 8 février 1876, et borné par les rues Ursulines, Chartres, Hôpital et Royale, et mesure vingt quatre (24) pieds, cinq et quatre huitièmes (5 4-8) pouces de face à la rue Ursulines, vingt six (26) pieds, deux et quatre huitièmes (2 4-8) pouces en largeur sur la ligne arrière, cinquante huit (58) pieds, cinq (5) pouces en profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Royale, trente deux (32) pieds de profondeur adjoignant une allée mitoyenne trois (3) pieds, trois (3) pouces et de là une autre profondeur de vingt cinq (25) pieds, cinq (5) pouces à la ligne arrière et composé des lots Nos. 6 et 7 suivant plan dressé par L. H. Pillé.

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Royale, Chartres et Hôpital, désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. H. Pillé, député voyer de ville, daté du 4 février 1876, et joint à un acte exécuté devant Octave de Armas, ancien notaire, daté du 8 février 1876 et mesure en mesure américaine vingt sept (27) pieds, onze (11) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Ursuline, sur une profondeur de cinquante huit (58) pieds et cinq (5) pouces entre lignes parallèles, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon. Les améliorations comprennent une maison d'habitation à deux étages contenant deux grands magasins, larges galleries de face et dix chambres, connu comme Nos. 615-619 rue Ursulines.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; acte de vente devant être passé devant Ethelred M. Stafford, notaire aux frais de l'acquéreur.

LEONARD STERN, Encanteur.
FEITEL & FEITEL, Avocats
oct—12,19,26nov—2,9,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de M. E. Stack — No. 105,014. Cour Civile de District, Division B.**

**Splendide cottage double du Troisième Ward, Nos. 220-22 rue S. Clarke, entre l'avenue Cleveland et la rue Palmyra, à un ilet du Jefferson Davis Parkway et à une courte distance de la rue Canal — Deux lots de terrain, rue Olympia, entre Toulouse et St. Pierre, ilet de la rue Murat, une bonne occasion de spéculation.**

Il sera vendu à l'encan par Léonard L. Stern, encanteur, le MARDI 11 novembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 9 octobre par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. F. D. King, juge de la Division B, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine pièce ou parcelle de terrain, avec toutes les bâtisses, etc., située dans le Premier District de cette ville, bornée par les avenues Hagan et Cleveland et les rues S. Clarke et Palmyra, et mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue S. Clarke, sur 136 pieds en profondeur et est composé du lot No. 9 et la moitié du lot No. 8 acquis par M. E. Stack par achat suivant acte de vente devant E. Vidrine, notaire, le 8 mai 1907, enregistré dans le livre des transferts 212 folio 719. Les améliorations comprenent un double cottage, Nos. 220-222 rue S. Clarke, contenant de chaque côté gallerie arrière et de face, bain, office et cinq chambres, hangar, citerne, etc., en très bonne condition et dans un voisinage se louant bien.

Deux certains lots de terrain, non-améliorés, situés dans le Second District de cette ville dans l'ilet No. 592, autrefois No. 57, borné par les rues Olympia, Murat, Toulouse et St. Pierre, désigné comme lots Nos. 7 et 8, et mesure chacun 30 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Olympia, sur 120 pieds en profondeur, acquis par M. E. Stack par achat suivant acte devant James J. Woulfe, notaire, le 22 janvier 1913, et enregistré dans le livre des transferts 253 folio 508.

CONDITIONS — Comptant; les acquéreurs devant payer les frais de l'acte de vente devant Wm. J. Hennessey, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.
oct—11,12,19,26nov—2, 11

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de James J. Garry.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,904 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présenté par Peter J. Flanagan, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
nov—4,5,10

VENTES A L'ENCAN

## Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Thomas Carey.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 102,288 — Division C.

Propriétés de valeur et de rapport du Premier, Quatrième et Sixième District.

No. 1008 rue Tchoupitoulas.
No. 2211 rue Annunciation.
Nos. 3029-31 rue Annunciation.
Nos. 809-811-813-815 rue Eighth.
Nos. 2913-15 rue Constance.
No. 925 rue Bellecastle.
No. 4417 rue Laurel.
No. 4421 rue Laurel.
Nos. 4425-27 rue Laurel.
No. 4435 rue Laurel.

Et une maison magnifique sur large terrain à Abita Springs, Lne.

Par Louis Hufft, encanteur, bureau 808 rue Perdido, le MARDI, 25 novembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Graveir, en cette ville, à midi, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 15 octobre 1913 par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan la propriété suivante décrite à savoir:

1. Une certaine pièce ou parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par les numéros municipaux 2913-2915 rue Constance, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Constance, Sixième, Magazine et Septième, désigné par la lettre A et composé du tout du lot No. 11 et partie du lot No. 10, sur un croquis dressé par Louis H. Pillié, voyer, daté du 12 septembre 1873, joint à un acte de vente par Albin Rochereau à Thomas Carey, passé devant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 22 septembre 1873. Suivant lequel croquis la dite pièce ou parcelle de terre mesure en mesure américaine trente-huit pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Constance, et la même largeur en arrière sur cent-vingt pieds quatre pouces et cinq lignes en profondeur sur la ligne le divisant du lot B sur le dit croquis, et cent-vingt pieds quatre pouces et quatre lignes en profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Septième.

2. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme numéro municipal 1008 rue Tchoupitoulas, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commerce (autrefois Perle), Galliope (autrefois Louise), Delord et Tchoupitoulas, et désigné comme lot 3 sur un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, le 6 novembre 1834, et déposé en l'office de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure vingt-deux pieds sur la dtie rue Tchoupitoulas, sur quatre-vingt-trois pieds, six pouces en profondeur entre lignes parallèles, mesures américaines.

3. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme numéro municipal 925 rue Bellecastle, situé dans l'ancienne ville et Paroisse de Jefferson (actuellement Sixième District de la Nouvelle-Orléans), désigné par le No. 24 du square No. 27 (actuellement square No. 241), borné par les rues Camp, Magazine, Bellecastle et Dufossat, suivant un plan dressé par William Forshey, voyer, et déposé en l'office de C. C. Ladreyere, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure trente pieds neuf pouces de face à la dite rue Bellecastle sur cent-cinquante pieds en profondeur entre lignes parallèles, mesures américaines.

4. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme numéros municipaux 3029-31 rue Annunciation et comme numéros 809-811-813-815 rue Huitième, situé s'étendant, et étant dans l'ancien faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré numero 42, compris entre les rues Laurel, Annunciation (autrefois Jersey), Septième et Huitième. Le dit lot est désigné par le No. 8 suivant un plan dressé par A. D. Hémecourt, voyer, daté du 23 septembre 1840, et déposé comme plan No. 62 dans le registre des plans de Félix Grima, notaire en cette ville. Le dit lot forme le coin des rues Annunciation (autrefois Jersey) et Huitième, et mesure en mesure américaines trente-et-un pieds trois pouces de face à la dite rue Annunciation, sur cent-dix pieds de profondeur sur la rue Huitième suivant le dit plan.

5. Une certaine parcelle ou lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme numéro municipal 2211 rue Annunciation, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annunciation (autrefois Jersey), Jackson, Phillip et Laurel, désigné par la lettre A sur un croquis ou certificat d'arpentage établi par W. H. Williams, député voyer de ville, joint à un acte de vente par Mme Elisabeth O'Keefe à Thomas Carey, passé devant Andrieu Héro, Jr., notaire en cette ville, le 5 février 1879, et mesure en mesure américaine quarante-cinq pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la dite rue Annunciation (autrefois Jersey), sur soixante-trois pieds onze pouces en profondeur, entre lignes parallèles, étant borné sur le côté vers la rue Phillip par une allée de neuf pieds dix pouces et trois lignes en largeur mitoyenne à ces dites parcelles de terre et les divers lots la bordant. La parcelle de terre précitée est composée de la partie extrême arrière de plusieurs lots de terre Nos. 1 et 2, sur un plan par H. Moelhausen, architecte, en date du 25 janvier 1844, et déposé pour référence en l'office de L. F. Caire, alors notaire en cette ville.

6. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme numéro municipal 4417 rue Laurel, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No. 174, borné par les rues Constance, Laurel et Jena et l'avenue Napoléon, désigné sur un croquis ou certificat d'arpentage établi par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 14 janvier 1913, par le No. 23, et mesure suivant le dit croquis trente pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent-vingt-six pieds six pouces, plus ou moins.

7. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme numéro municipal 4421 rue Laurel, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 174, borné par les rues Constance, Laurel et Jena et l'avenue Napoléon, désigné sur le dit croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 14 janvier 1913, par le No. 22, et mesure suivant cela trente pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Laurel sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent-vingt-six pieds six pouces, plus ou moins.

8. Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par les numéros municipaux 4425 et 4427 rue Laurel, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 174, borné par les rues Constance, Laurel et Jena et l'avenue Napoléon, désigné sur le dit croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 14 janvier 1913, par la lettre B, et mesure d'après le ci-dessus quarante pieds de face à la rue Laurel par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent-vingt-six pieds et six pouces, plus ou moins. Lequel dit morceau de terre se compose du morceau des lots originaux Nos. 20 et 21.

9. Une certain parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 4435 rue Laurel, situé dans le Sixième District de la ville, dans l'ilet No. 174, borné par les rues Constance, Laurel et Jena et l'avenue Napoléon, désigné sur le dit croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 14 janvier 1913, par la lettre A. Le dit morceau de terre formant le coin des rues Laurel et Jena et mesure d'après le dit croquis quatre-vingt pieds un pouce et sept lignes de face à la rue Laurel, par une profondeur et façade sur le rue Jena, allant de la rue Laurel vers la rue Constance à un point, cent soixante-sept pieds et six pouces, plus ou moins; de là mesurant à l'arrière ligne du dit point, allant parallèle avec la rue Laurel et vers l'avenue Napoléon cent cinquante pieds de là sur une ligne parallèle de l'avenue Napoléon et allant vers la rue Laurel, huit pieds, de là à une ligne parallèle avec la rue Laurel et se dirigeant vers l'avenue Napoléon trente pieds quatre pouces, de là sur une ligne parallèle avec l'avenue Napoléon et allant vers la rue Laurel, trente-trois pieds, de là sur une ligne parallèle avec la rue Laurel et allant vers la rue Jena, cent pieds et deux pouces et une ligne, de là sur une ligne parallèle avec la rue Jena et allant à la

VENTES A L'ENCAN

## Par LOUIS HUFFT.

rue Laurel, cent vingt-six pieds six pouces et de là sur une ligne faisant face à la rue Laurel, jusqu'au coin de Laurel et de Jena; la dite façade sur la rue Laurel est de quatre-vingts pieds un pouce et sept lignes. Le dit lot de terrain est composé des lots originaux Nos. 18, 19 et 21 et d'une partie du lot original No. 20.

Toute le carré 30, Bossier City, près du village Abita Springs, Lne., mesurant trois cents pieds sur la rue St. James, trois cents pieds sur la rue North, trois cents pieds sur la rue St. Charles et trois cents pieds sur la rue Eighth, avec lequel contient toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent.

Conditions — Un tiers ou plus comptant au choix de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance s'il y en a, à un, deux ou trois ans de crédit prouvé par billets de montants égaux payable un, deux ou trois ans après date et portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiment et guaranti par le privilège du vendeur et hypothèque spécial, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer au dessus et au delà du prix d'achat toutes les taxes pour l'année 1913, et ayant droit aussi au loyer ou loyers du jour et après que l'acte final de la vente est passé. L'acte de vente devant être passé devant James Boyd Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent de l'enchère au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
808 Perdido.
G. G. KRONENBERGER, Avocat.
oct22,26—nov2,9,16,23,25

## Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Bon placement dans des cottages doubles Sixième District.**

**Interdiction d'Henry Paulsen.**

**No. 102,631 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.**

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, 20 novembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre, daté du 17 octobre 1913, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. Le double cottage en bois à un étage sur la façade et deux étages à l'arrière, Nos. 542 et 544 avenue Napoléon, encoignure de la rue Annonciation, éloigné du trottoir, contenant six chambres, hangar, etc., sur un certain lot de terrain, situé dans l'ilet No. 1, Ouest Bouligny, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Levée (actuellement Tchoupitoulas), Jersey (actuellement Annonciation), Jena et l'avenue Napoléon, le dit lot est désigné par le No. 4 sur un plan dressé par G. T. Dunbar, ancien voyer, daté du 18 février 1845 et déposé en l'office de L. B. Kenny, ancien notaire, et forme le coin des rues Jersey (actuellement Annonciation) et l'avenue Napoléon, et mesure vingt-cinq pieds de face à l'avenue Napoléon, sur une profondeur et face à la rue Jersey (actuellement Annonciation) de cent pieds; le tout en mesure américaine, sur une des plus belles avenues de la ville, et à proximité de plusieurs facilités.

2. Le double cottage en bois à un étage, Nos. 5375 et 5377 rue Tchoupitoulas, éloigné du trottoir, contenant trois chambres de chaque côté, sur une certaine pièce ou parcelle de terre, ainsi qui tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 7 de Rickerville, borné par l'avenue Peters, les rues Jersey (actuellement Annonciation), Léontine et Levée (actuellement Tchoupitoulas); la dite pièce ou parcelle de terre consiste du tout du lot No. 19 et une parcelle du lot No. 18 et désigné par la lettre P sur un certificat de voyer par L. Daney, ingénieur civil en date du 4 mai 1912, et enregistré en ce procès, suivant lequel la dite pièce de terre commence à une distance de cent soixante six pieds du coin de l'avenue Peters et de la rue Tchoupitoulas, et mesure quarante et un pieds, trois pouces et quatre lignes de face à la rue Levée (actuellement Tchoupitoulas), sur cent vingt pieds, six pouces en profondeur sur la ligne qui sépare la dite parcelle du lot No. 20 et cent dix neuf pieds, dix pouces et deux lignes sur la ligne du coté inférieur et trente huit pieds, six pouces de large en arrière.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a un en crédit d'un an, sur un billet garanti spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente, devant contenir toutes les clauses de sécurité usuelles. Dix pour cent comptant sur le prix de l'adjudication seront requis au moment de la vente. Actes de ventes devant L. R. Alba, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. FRIEDRICKS,
HAROLD MOISE,
Avocats.
oct—19,26nov—2,9,16,20

## Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**John Scheeff vs. Jacob Scheeff, et al. — No. 105,229 — Cour Civile de District, Division A.**

**Cottage simple du Sixième District sur deux lots de terre, No. 4135 rue Annonciation, entre Milan et Marengo, contenant 5 chambres, citerne, hangar, gallerie de face, etc. Un lot à la Baie St. Louis et quatre lots à Ansley, Miss.**

Il sera vendu à l'encan par Léonard L. Stern, encanteur, le JEUDI, 20 novembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 7 octobre 1913 et signé le 13 octobre 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, autrefois est Bouligny. Les dits lots sont désignés par les numéros deux et trois (2 et 3) dans le carré borné par les rues Jersey (actuellement Annonciation), Milan, Marengo et Laurel. Les dits lots s'adjoignent l'un l'autre et mesurent chacun trent epieds de face à la rue Jersey ou Annonciation, sur cent vingt cinq pieds, un pouce en profondeur entre lignes parallèles, suivant un plan lithographié déposé en l'étude de A. Mazereau, ancien notaire; acquis le 6 avril 1878 devant William J. McCune, notaire public, registre des transferts 110, folio 374. Registre au bureau des hypothèques 165, folio 787. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme numéro 4135 rue Annonciation.

Lot 15 du lot 116, Quatrième Ward, ville de la Baie St. Louis, Miss.

Quatre lots à Ansley, Miss., étant les lots 7, 8, 31 et 32 de l'ilet 98, section 28, territoire 9, étendue 15 ouest, comté de Hancock, Miss.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un et deux ans, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1913, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente devant être passé devant Frederick Deibel, notaire.

CARL C. FRIEDRICKS,
HAROLD A. MOISE,
Avocats pour le demandeur.
JULES A. GRASSER,
Avocat pour le défendeur.
oct—19,26nov—2,9,16,20

VENTES A L'ENCAN

## PAR STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## VENTE EN PARTAGE

### Elvira Sheppard épouse de Horklis Williams

### VS

### CHARLES E. WHITE

**No. 105,483, Cour Civile de District Division D**

### Au plus haut et dernier enchérisseur

## Cottage Simple

### 432 SUD SCOTT, ENTRE BANKS ET BAUDIN

PAR STROUDBACK & LATTER, Chas. B. Stroudback, Encanteur — Il sera vendu à l'encan, le MARDI 18 novembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 8 octobre 1913 le, jugement lu et signé en cour ouverte le 14 octobre 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 735, borné par les rues Scott, Banks, Cortez et Baudin, lequel lot est désigné par le numéro vingt et un (21) et mesure vingt quatre (24) pieds, sept (7) pouces et (2) lignes de face à la rue Scott, sur une profondeur de cent (100) pieds entre lignes égales et parallèles, le tout suivant un croquis de voyer établi par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, joint à un acte devant Fred Deibel, notaire en cette ville, le 22 juin 1897; acquis le 28 avril 1902, acte devant W. Morgan Gurley, notaire de W. N. Grunewald, enregistré dans le livre des transferts 187, folio 330. Les améliorations consistent en un simple cottage en bois doublé en ardoises, ayant 4 chambres, etc., et est connu par le numéro municipal No. 432 rue Scott.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant, et le solde en un an avec intérêt au taux de huit pour cent par an depuis la date du billet jusqu'au paiement, le dit billet garanti par toutes les clauses usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes d'état et de ville pour l'année 1913, acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER,
Encanteurs.
JAMES O'CONNOR,
Avocat pour le demandeur.
JULES A. GRASSER,
Avocat pour le défendeur.
oct—17,19,26nov—2,9,16,18

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le shérif, VENDREDI, 28 novembre 1913, de propriétés améliorées de valeur à Milneburg, du Premier District, dans l'ilet borné par les rues Columbia, Champs-Elysées, Marigny et America, sur deux grands terrains.**

**Consumers' Brewing Company vs. Louis Moreau.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 105,935—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 28 novembre 1913, à midi, les propriétés ci-dessus décrites à savoir:

Deux certains lots de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet, à Milneburg, borné par les rues Columbia, Champs-Elysées, Marigny et América, désignés par les numéros sept et neuf, sur un croquis dressé par Edgar Pillé, voyer, daté du 25 mai 1893, annexé à un acte passé devant L. F. Bouchereau, ancien notaire en cette ville, le 7 novembre 1893. Le lot numéro sept mesure soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, et soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de large à l'arrière. Le lot numéro neuf mesure soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Columbia, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, et soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de large à l'arrière.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. M. CAHN & T. A. SCHUBER,
Avocats pour le demandeur.
oct25,26,31—nov7,14,21,28

### VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

**John J. Lang vs. Herman J. Schultz.**

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 60,576 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au Nos. 1243 et 1245 avenue Lafayette, au coin de la rue Urquhart, dans le Troisième District de cette ville, le SAMEDI, 15 novembre 1913 à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Un arrière de bar et comptoir, une glacière à bière, un lot de verres à bière et à liqueur, une boîte à glace, un tabouret, un laveur de verres, un lot de torchons, deux sucriers, un lot de bouteilles vides, un lot de touques vides, deux réservoirs à gaz, une boîte à glace, une table de billard, billes et queues de billard, trois tables rondes, un poêle à gaz, dix chaises en bois, un lot de porcelains, un miroir, un comptoir à huîtres, quatre chaises, une pendule, une license de restaurant, une licence d'Etat pour liqueurs, un ventilateur électrique, etc.

Saisi dans le procès ci-dessus numéroté et suivant inventaire enregistré dans mon office.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
W. W. YOUNG,
Avocat pour le demandeur.
nov—4,10,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

**S. J. Stewart vs. F. E. Munch.**

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 59,902 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Première Cour de Cite de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderal à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 10 novembre 1913, à 11 heures du matin la propriété suivante décrite à savoir:

Un Boss mixer, une balance, une machine à couper la viande, un moteur électrique, des courroies, une machine à faire des saucisses, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
GUY J. RAY,
Avocat pour le demandeur.
oct30—nov3,10

VENTES A L'ENCAN

## Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un cottage double moderne et retiré, 321-323 rue Sud Clark, entre les rues Palmyre et Banks.**

**JEUDI, le 4 décembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.**

**Succession de Hypolite P. Touzet — No. 105,975 — Cour Civile de District, Division A.**

Par ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau, 806 rue Perdido, JEUDI, le 4 décembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément a un ordre rendue, daté et signée le 29 octobre 1913, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No. 706, borné par les rues Clark, Genois, Palmyra et Banks, désigné par le No. 12, mesurant trente-deux pieds, quatre pouces de face sur la rue Clark, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente six pieds. Les améliorations comprennent un cottage double, moderne et retiré, une galerie de face, cinq chambres des bains modernes, les connections pour l'eau, le gaz, etc.; loyers $34.00.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur aura à payer pour l'acte de vente devant H. L. Loomis, Jr., 15 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication à compte de vente.

ERNEST A. CARRERE,
SUTHON & LOOMIS, Encanteur,
Avocats pour le demandeur.
nov—2,9,16,23,30déc—4

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur améliorée du Septième District, portant le numéro municipal 1233 rue Fern, entre les rues Oak et Plum.**

**William S. Parkerson vs. Mme Ella H. Hall, veuve de Joseph F. Joor, et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,805 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 4 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Une certaine pièce ou parcelle de terre, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 154, borné par les rues Fern (autrefois Washington), Burdette, Oak (autrefois Quatrième) et Plum, et mesure trente pieds de face à la rue Fern (autrefois Washington), sur cent pieds en profondeur entre lignes parallèles; la dite parcelle de terre comprent la partie de face du lot No. quinze, sur un croquis joint pour référence à un acte passé devant Fred Deibel, notaire, le 7 février 1888.

2. Une autre certaine pièce ou parcelle de terre, située dans le même district, et ilet, que la propriété premièrement ci-dessus décrite; la dite parcelle de terre est composée de la moitié du lot No. quatorze, la plus proche et adjoignant le No. quinze, et mesure quinze pieds de face à la rue Washington (actuellement Fern) sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3. Une autre pièce ou parcelle de terre, située dans le même district et carré que les deux pièces ci-dessus décrites, commençant à une distance de quarante cinq pieds de la rue Plum, désigné comme lot A et adjoignant le lot No. douze, mesurant vingt pieds sur une ligne s'étendant du lot No. douze courrant vers la rue Fern sur une profondeur entre lignes parallèles de quarante cinq pieds. Le dit lot ou parcelle de terre est pris de et forme partie de l'arrière des lots No. quatorze et quinze, suivant un croquis joint à un acte de vente devant Jas. J. Woulfe, notaire, daté du 13 février 1907, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations sur toutes les dites propriétés, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et usufruits et dépendances, qui y appartiennent ou en dépendent de quelques façons.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
STERLING PARKERSON,
Avocat pour le demandeur.
nov—2,7,14,21,28déc—4

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District, formant le coin de l'Avenue Louisiane et de la rue Chestnut, portant le numéro municipal 1307 avenue Louisiane, dans l'ilet des rues Tolédano et Colisée.**

**Veuve François Tujague vs. Isidore Rich.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,063 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressee par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique a la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 4 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'ilet No. 276, borné par l'avenue Louisiane, les rues Chestnut, Tolédano et Colisée, sur un croquis ou certificat d'arpenteur dressé par Geo. H. Grand, député voyer de ville, daté du 8 avril 1891, copie duquel est joint à un acte passé devant John J. Ward, notaire public, le 28 mars 1892, laquelle dite parcelle de terre forme le coin de l'avenue Louisiane et de la rue Chestnut, et mesure quatre vingt trois pieds de face à l'avenue Louisiane sur cent soixante pieds en profondeur et face à la dite rue Chestnut, entre lignes parallèles.

Saisie dans le proces ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
oct—31nov—7,14,21,28déc—4

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Mme Vve Laurent Maret.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,536 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Eugène V. Morgan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GABRIEL FERNANDEZ, Avocat.
F. D. CHARBONNET,
Citizens Bank Bldg. oct—31nov—4,9

**Succession de Martha Washington Silk, veuve de John H. Keller.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,834 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Beasley, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ANDREW HERO, Avocat.
oct—31nov—4,9